

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 16  
Nombre de présents : 09  
Nombre de votants : 12

**L'an deux mil vingt-cinq le 22 octobre à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.  
Date de la convocation : 17 octobre 2025

**PRÉSENTS** : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, GIVRAN Sébastien, FEUILLATRE Catherine, MARGOUT Gérard, FARRUGIA Martine, THURNE Dominique, BAZIL Marine, JARRY Alice

**ABSENTS EXCUSES** : Mme ZIMMERLIN Francine donne pouvoir à M. PREAUD Freddy  
Mme MARECHAL Laëtitia donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien  
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à Mme BAZIL Marine  
M. LOR Jean-Michel  
M. MARAIS Sébastien

**ABSENTS** : M. CHAIGNEPAIN Frédéric  
M. RIMBAULT Maxime

M. THURNE Dominique a été élu secrétaire de la séance.

**OBJET : Attribution du marché public « aménagement de la rue du Soleil Levant »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une procédure de consultation a été lancée en date du 15/09/2025 conformément aux dispositions du Code de la commande publique, pour l'aménagement de la rue du Soleil Levant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'analyse des offres selon les critères de sélection suivants :

- Valeur technique : 30 %
- Valeur environnementale : 20 %
- Prix : 50 %

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- Attribue le marché public « Aménagement de la rue du Soleil Levant » à l'entreprise la mieux disante suivante : GIRASE TRAVAUX PUBLICS (GTP) à St Gilles Croix de Vie pour un montant de 302 915,10 € HT, selon les conditions définies dans l'offre retenue.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
André COQUELIN

Signé électroniquement par : André Coquelin  
Date de signature : 03/11/2025  
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie



Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la télétransmission  
En Sous-Préfecture le  
Publié et/ou notifié le 03 NOV. 2025